SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 19 décembre 2001

1.02

Désignation du Secrétaire de Séance

M. le Président invite le Comité Syndical à procéder, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), à la désignation d'un membre du Comité pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Monsieur Pascal MARTIN est désigné, à l'UNANIMITE, pour remplir ces fonctions.

Ainsi délibéré en Mairie de BOUROGNE, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 26 décembre 2001, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme,
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

PREFECTURE
26 DEC. 2001
du TERRITOIRE de BELFORT

Emile GEHANT